

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF82

présenté par
M. Colas, rapporteur

ARTICLE 35

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à la législation »,

les mots :

« au droit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.